

PRIX Pôle-relais lagunes méditerranéennes 2017



APPEL A PROJETS

“

**Economie et biodiversité en
territoire lagunaire**

”

Date limite de réponse : 12 juin 2017

Remise du Prix : le 6 juillet 2017 aux Assises nationales
de la Biodiversité à Ajaccio

Créé en 2011 par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, ce prix s'adresse aux porteurs de projets exemplaires ou innovants en territoire lagunaire, afin de contribuer à améliorer la reconnaissance de ces milieux et favoriser leur gestion durable.

www.pole-lagunes.org/prix

Son objectif est double :

- Mettre en lumière des actions exemplaires ou innovantes réalisées par un acteur local valorisant le patrimoine d'un territoire lagunaire ou encore sa préservation,
- Susciter des vocations auprès des élus et maîtres d'ouvrage.

Trois éditions de ce Prix ont eu lieu :

En 2011, au Syndicat mixte des étangs littoraux (Siel, 34) pour son programme « Vert Demain » de réduction de l'usage des pesticides et engrais en milieu urbain. Cette édition a été marquée par la remise du prix par Madame la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet.

En 2013, sur le thème de la culture et création artistique, remis au Parc naturel régional de la Narbonnaise (11) pour les « Archives du Sensible ».

En 2015, année de Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris, le thème choisi était : "S'adapter aux changements climatiques". Le Parc naturel régional de Camargue a été primé pour la coordination d'une gestion adaptative des étangs et marais des salins de Camargue.

Le thème de l'édition 2017 : Economie et Biodiversité en territoire lagunaire

La biodiversité des territoires lagunaires, outre sa valeur intrinsèque, est une opportunité pour le développement économique. A l'heure de la transition écologique, ce Prix a pour ambition de mettre en valeur des initiatives économiques innovantes ou exemplaires en territoire lagunaire, qui s'appuient sur la richesse de la biodiversité et favorisent sa préservation.

Les initiatives économiques pouvant prétendre à ce Prix mettront en évidence leur choix fait sur la valorisation durable de la richesse de la biodiversité en lagunes et sa préservation.

Structures porteuses du Pôle-relais :



Avec le soutien technique ou financier :



REGLEMENT 2017

1. Contexte

La qualité paysagère et la richesse écologique des lagunes en font depuis longtemps des pôles d'attraction pour l'Homme (tourisme, pêche, conchyliculture, chasse, ornithologie, sports aquatiques...) et leur confèrent un intérêt patrimonial majeur (oiseaux, hippocampes, anguilles, herbiers...).

La biodiversité de ces territoires peut évidemment être considérée comme une fin en soi, indépendamment de l'utilisation qu'il est possible d'en faire, on parle alors de valeur intrinsèque. La biodiversité est aussi une formidable pourvoyeuse de ressources et de services pour les sociétés humaines.

En territoires lagunaires, c'est une opportunité pour le développement économique, pour inventer de nouveaux modes de productions, de nouvelles activités qui s'appuient sur la richesse de la biodiversité et favorisent en même temps la préservation de ce bien commun.

L'objectif de ce prix 2017 est ainsi de mettre en valeur ces initiatives économiques innovantes ou exemplaires en territoire lagunaire.

2. Le concours

La participation au concours est gratuite. Elle est ouverte à tous les porteurs de projets des sites lagunaires des régions Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Ce concours récompense des initiatives qui ont eu lieu dans le courant de l'année 2017 ou court depuis plusieurs années. Une seule initiative sera distinguée mais le jury se réserve la possibilité d'attribuer des prix spéciaux.

Ce Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes est de nature honorifique. Aucune récompense monétaire ne sera attribuée mais le Prix offrira au porteur de projet et à son territoire une visibilité, notamment médiatique, dans le cadre de la manifestation de remise du Prix à Ajaccio (cf. §5.).

3. Candidatures

3.1. Qui peut répondre ?

Seuls les acteurs locaux ayant porté un projet en lien avec le thème « Economie et biodiversité » concernant les territoires lagunaires dans les régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Corse peuvent répondre à l'appel à projets. Le

prix sera remis au représentant de l'initiative et à un ou plusieurs élus de son territoire.

3.2. Echéances

Le concours est ouvert jusqu'au 12 juin 2017.

Les organisateurs effectueront la sélection le 13 juin 2017.

3.3. Contenu des dossiers de candidature

Le formulaire de candidature est disponible sur Internet :

<http://tinyurl.com/PRIX2017>

Merci de bien vouloir remplir cette fiche d'inscription en ligne. Les candidats recevront un accusé de réception électronique suite à la soumission de leur candidature.

4. Sélection des candidatures

4.1 Jury

Le jury sera composé de membres du Comité de pilotage du Pôle-relais lagunes méditerranéennes et de toute autre personne physique ou morale spécialisée dans la thématique du concours 2017.

Ce Comité de pilotage est composé de représentants des structures suivantes : Agence française pour la biodiversité, DREAL d'Occitanie, de PACA et de Corse, agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (délégation de Marseille et de Montpellier), la Région PACA et 3 structures

animatrices du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, que sont la Tour du Valat, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

4.2 Critères et modalités de choix

La sélection des dossiers se fera en deux temps :

4.2.1. Une vérification technique du dossier de candidature

L'équipe du Pôle-relais lagunes méditerranéennes vérifiera la pertinence et l'éligibilité des actions proposées pour le concours. Toute candidature incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des organisateurs ne puisse être engagée.

4.2.2. Une évaluation du dossier complet (sur invitation) par le jury :

Un nombre restreint de candidats sera invité à apporter des éléments décrivant plus en détail le projet présenté.

Durant cette deuxième étape, le jury évaluera les dossiers selon les critères suivants :

a) **Projet en adéquation avec le thème « Economie et biodiversité en territoire lagunaire » :**

Les initiatives économiques seront de nature innovante ou exemplaire, ayant eu



lieu sur des territoires lagunaires ou périlagunaires.

Elles devront présenter une réflexion sur les enjeux économiques et environnementaux et mettre en évidence un choix stratégique fait sur la valorisation durable de la richesse de la biodiversité en lagunes et sa préservation.

b) **Projet intégrant les problématiques, l'actualité et les politiques du territoire concerné et impliquant les acteurs autour de ce thème :**

Les candidatures devront concerner le milieu lagunaire ou périlagunaire et avoir des retombées sur le territoire, en favorisant l'appropriation de ses enjeux et de ses problématiques par les acteurs locaux et les citoyens.

c) **Projet permettant d'interpeller les populations via une démarche ou une approche originale :**

Cet appel à projets permet de proposer une diversité dans le choix des initiatives. Quelle qu'en soit la forme, l'initiative présentée devra permettre une réflexion, voire une sensibilisation et une prise de conscience relative à un enjeu pour les lagunes.

4.2.3. Décision du jury

Le jury attribuera un ou plusieurs prix. Par ailleurs, le jury pourra proposer un prix spécial selon des critères qui lui paraissent pertinents en fonction des candidatures reçues.

Le jury veillera à ce que l'initiative primée ne soit pas isolée, mais s'inscrive bien dans le territoire lagunaire et dans une démarche plus globale de développement durable. Les liens et implications des structures gestionnaires de lagunes concernées par le projet seront appréciés.

5. Remise de Prix



La remise du Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes aura lieu à l'occasion des Assises nationales pour la Biodiversité le 6 juillet 2017 à Ajaccio. **L'invitation aux Assises et les frais de déplacements des lauréats seront pris en charge.**

Regroupant chaque année depuis 2011 élus et services des collectivités, services déconcentrés de l'Etat et acteurs institutionnels, associatifs et professionnels, ces Assises participent à structurer les politiques publiques et à fédérer les acteurs majeurs du secteur.

6. Charte de communication

Ce Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes vise à mettre en valeur et à diffuser, au niveau local et national, des actions exemplaires et innovantes réalisées par un acteur local sur un territoire lagunaire.

Les organisateurs mettront en œuvre des actions de communication telles que l'édition et la diffusion d'une plaquette spécifique aux lauréats de Prix, un communiqué ou conférence de presse lors de la remise de prix, afin de promouvoir des articles ou annonces dans la presse écrite et audiovisuelle. Les lauréats seront invités à se prévaloir de leur prix sur leurs supports de communication (site Internet, lettres d'information locales, panneaux...). **Les lauréats ne devront pas communiquer sur leur sélection avant la remise de prix officielle.**

7. Engagement des participants

7.1. Diffusion des informations

Du seul fait de leur participation au Prix du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, les candidats autorisent les organisateurs à

diffuser et à reproduire toute information relative à leur dossier (notamment les photos et documents). Les organisateurs pourront demander des documents complémentaires qui seront eux-mêmes soumis à l'acceptation de leur diffusion.

7.2. Sincérité des informations

Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leurs dossiers de candidatures que des informations exactes et sincères et à ne pas omettre des renseignements qui seraient susceptibles d'altérer le jugement du jury. Le jury s'octroie la possibilité de vérifier les informations données par les candidats.

7.3. Acceptation du règlement

La participation au Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

8. Clause d'annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes si les circonstances l'obligent. Dans ce cas les candidats seront tenus informés le plus rapidement possible.

CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires :

Virginie MAUCLERT, Coordinatrice du Pôle-relais lagunes méditerranéennes à la Tour du Valat Tél : 04 90 97 29 67 / Courriel : mauclert@tourduvalat.org



Un réseau de Pôles-relais Zones Humides labellisés

Les Pôles-relais Zones Humides ont été initiés en 2001 à l'issue du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides, pour susciter et accompagner les initiatives locales en faveur d'une gestion durable des zones humides.

Aujourd'hui, cinq Pôles-relais sont coordonnés par l'Agence française pour la biodiversité et s'intéressent à l'ensemble des zones humides : lagunes méditerranéennes ; marais Atlantiques, Manche et mer du Nord ; mares, zones humides intérieures et vallées alluviales ; mangroves et zones humides d'Outre-mer ; tourbières. Depuis 2014, ils bénéficient d'un label national de reconnaissance de leur action de diffusion et d'échange de connaissances, et sont au cœur de l'actuel Plan national d'action pour les milieux humides.

Une gestion plus durable des lagunes méditerranéennes

Centre de ressources, outil permettant de catalyser les initiatives territoriales, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est un dispositif innovant, au service des acteurs des milieux lagunaires sans distinction géographique ou administrative. Coordiné par la Tour du Valat en PACA, il s'appuie sur le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse pour être au plus près du terrain.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes encourage une gestion durable de ces milieux en apportant connaissances et conseils à l'ensemble des acteurs au moyen de diverses actions :

- Transfert de connaissances par le biais de son site Internet, sa Lettre des lagunes, ses bases de données bibliographique et annuaire en ligne,
- Organisation de journées d'échange entre les acteurs,
- Publication de guides et articles de vulgarisation,
- Actions de communication et de sensibilisation dont ce Prix fait partie.

Retrouvez toute l'actualité des lagunes sur :